ECQUEVILLY
Un nouveau visage

-> URBA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2014

******

DELIBERATION N° 2014/11/14 - URBANISME / FINANCES– INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

L'An Deux Mille Quatorze, le vingt-sept novembre à 20 heures 30, les Membres du Conseil Municipal d'ECQUEVILLY, régulièrement convoqués **le vingt et un novembre 2014** conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de **dix-neuf** à la Mairie sous la présidence de Madame Anke FERNANDES, Maire.

******

Etaient Présents :
Madame Anke FERNANDES, Maire.

M AANGUA, Mme Le FOULER, M VERDIER, Mme AURY-COLLOMBERT, M VIVANT, Mme VACHOT.
Adjoints au Maire.

M PANIS, Mmes LAINE, ALABOUVETTE, OCANA, GALLON, MM VALLEE, DE ROECK, Mme MENDY, M EVANO, Mmes ANOH, ALBERT, M COLLIN.
Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
M. ROUGEOT
M. MARTINAND-LURIN
Mme DE GRAAF
M HATAT
M. MARTIN
M CAQUINEAU
M SUENON-NESTAR
M AUMOITTE

Pouvoirs :
M. ROUGEOT donne pouvoir à M. VIVANT.
M. MARTIN donne pouvoir à M AANGUA.
M. HATAT donne pouvoir à Mme FERNANDES.
M. CAQUINEAU donne pouvoir à M. EVANO.

******

Madame MENDY a été désignée Secrétaire de séance.

Mairie d'Ecquevilly
1, place Henry Deutsch de la Meurthe - BP 21 - 78920 Ecquevilly
T : 01 34 75 01 01 - F : 01 34 75 94 44 -
Courriel : info@ville-ecquevilly.fr - Site : www.ville-ecquevilly.fr

DELIBERATION N° 2014/11/14 - URBANISME / FINANCES– INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L331-1 et suivants,

Vu la délibération du 29 septembre 2011 instaurant un taux de 5% pour la part communale de la taxe d'aménagement,

Après avoir entendu l'exposé de M. VERDIER, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal pour la part communale de la taxe d'aménagement.

La présente délibération est valable un an et reconduite de plein droit chaque année.

Le Maire,

Anke FERNANDES

Certifié exécutoire le présent acte,
transmis le 04/12/2014
et affiché le 03/12/2014
Le Maire,

MAIRIE D'ECQUEVILLY * 76920 LES YVELINES